

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL

N° CS2018-29

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.

M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –

M. Louis FAVRE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Projet d'adhésion du Pôle métropolitain à la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

Par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé à acheter des parts au capital social de la SPL Ecomobilité Savoie Mont Blanc au 1er janvier 2019 à hauteur de 1 850 €.

Afin de permettre l'entrée effective au capital, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2018.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation du compte 261, soit 1 850 euros, sont disponibles au BP 2018 (budget principal) du Pôle métropolitain du Genevois français, au compte 2051 « concession droits similaires ». Il est nécessaire de les reporter au compte 261 « titres de participation ».

Développement d'une expérimentation de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève

Le Pôle métropolitain se dote de compétences en matière de mobilités nouvelles. Cette démarche se traduit notamment par le lancement d'une première action en matière de covoiturage domicile-travail dès 2018, découlant des engagements transfrontaliers liés au plan d'actions « petites douanes » (Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux). Un premier objectif consiste à diminuer le trafic routier sur l'axe Valleiry-Viry-Bernex via une amélioration du remplissage des voitures.

Le Bureau Pôle métropolitain a attribué un marché relatif au « Développement d'une expérimentation d'un service de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève » pour un montant forfaitaire de 84 475,00 € HT au candidat « COVIVO ». Cette mission de 36 mois comprend une phase d'investissement et de fonctionnement sur les 16 premiers mois qui se concrétise par la mise en œuvre d'une solution de covoiturage en temps réel sur la liaison Valleiry-Viry-Bernex-Genève :

- étape n°1 : définition de la solution (septembre-novembre 2018) – durée 3 mois
- étape n°2 : mise en œuvre (décembre 2018-décembre 2019) – durée 13 mois

L'opération implique l'achat de panneaux pour un montant de 40 000 € HT , soit 48 000,00 € TTC. Cinq bornes de covoiturage seront implantées sur la chaussée à des endroits stratégiques sélectionnés par le comité de pilotage. Le système sera déployé par le prestataire COVIVO, également prestataire de la plateforme régionale de covoiturage Mov'ICI.

Afin de permettre la dépense d'investissement relative à l'achat de panneaux, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2018.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation du compte 2152 « installations de voirie », soit 48 000 euros, sont disponibles au BP 2018 (budget principal) du Pôle métropolitain du Genevois français, en section de fonctionnement en dépenses imprévues au compte 022 à hauteur de 13 000 euros ,en section d'investissement aux comptes 2051 à hauteur de 3 000 euros et aux comptes 2183 et 2184 à hauteur de 15 000 euros et 17 000 euros. Il est nécessaire de les reporter au compte 2152 «installations de voirie».

Au regard de ces éléments, il est nécessaire procéder à la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
022	dépenses imprévues	13 000 €		
023	virement à la section d'investissement		13 000 €	
INVESTISSEMENT				
021	virement de la section de fonctionnement			13 000 €
2051	concession droits similaires	4 850 €		
261	titres de participation		1 850 €	
2152	installation de voirie		48 000 €	
2183	matériel de bureau et informatique	15 000 €		
2184	meublier	17 000 €		

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

08 OCT. 2018
08 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 10/10/2018

Reçu en préfecture le 10/10/2018

Affiché le



ID : 074-200075372-20180928-CS2018_29-DE